

Piratage de données Orange – Acte II



Piratage de données Orange – Le retour

Le 18 avril, Orange s'est encore fait pirater une base de données. Cette fois, c'est une plateforme technique d'envoi de courriers électroniques et de SMS qu'elle utilise pour ses campagnes commerciales qui a été la cible des pirates.

Piratage de données Orange – Le retour

Le 18 avril, Orange s'est encore fait pirater une base de données.

Cette fois, c'est une plateforme technique d'envoi de courriers électroniques et de SMS qu'elle utilise pour ses campagnes commerciales qui a été la cible des pirates.

Cette fois ce n'est donc pas seulement les données de ses clients qui ont été dérobées, mais également de ses prospects. Du coup, même si vous n'êtes pas ou plus client Orange, et si vous recevez tout à coup encore plus de spam que d'habitude, c'est probablement que vos coordonnées faisaient partie de cette liste.

Dans le cas d'Orange, les données personnelles des 1,3 millions de personnes concernées seraient :

Noms et prénoms, Adresse mail, Numéro de mobile, Numéro de téléphone fixe Opérateur mobile et internet Date de naissance

Du coup, même sans être client d'Orange, on peut avoir nos données personnelles piratées par leur négligence.

Pourquoi avoir une fois de plus attendu le 06/05/2014 pour annoncer leur piratage identifié le 19 avril dernier ?

J'insiste sur le fait que TOUTE SOCIETE SE FAISANT PIRATER SES DONNES A AUJOURD'HUI L'OBLIGATION DE LE DECLARER A LA CNIL (Loi Informtique et Liberttés de Juillet 1978).

Dans quelques mois, LES CLIENTS ET LES PROSPECTS CONCERNES DEVRONT AUSSI ETRE INFORMES par la société victime de piratage ou faille de sécurité, et du coup, AUSSI SES CONCURRENTS...

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (notre source d'encouragements et de progrès)

Références :

07/05/2014 Vol de données, Orange pas plus concerné que les autres opérateurs ?

06/05/2014 Nouveau vol de données personnelles pour les clients Orange